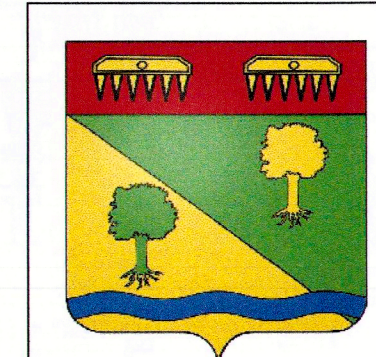


COMMUNE NOUVELLE DE
VRIGNE-AUX-BOIS



Élaboration du
Plan Local d'Urbanisme
de Bosséval-et-Briancourt

Document graphique du
RÈGLEMENT Ech. 1/2.000 ème

Village de Bosséval



Vu pour être annexé à la délibération du
conseil municipal du 20 février 2018,
approuvant le Plan Local d'Urbanisme de
Bosséval-et-Briancourt.



Adjoint d'Urbanisme et d'Environnement
28 Avenue Philippeaux
BP 10078 - 09203 SEDAN Cedex
Tél. 03.24.27.87.87 - Fax. 03.24.29.15.22
Email : dumay@dumay.fr



Document initial :
Approuvé le : 20.02.2018

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

Sources : - Fond de plan: cadastre numérisé par la Communauté de Communes du Pays Sédanais - version 2006.
- Mise à jour effectuée par le B.E. Dumay en 2010 et en 2016 sur la base des informations fournies par la commune.
- Report des courbes de niveaux à partir du Scan25.

LÉGENDE

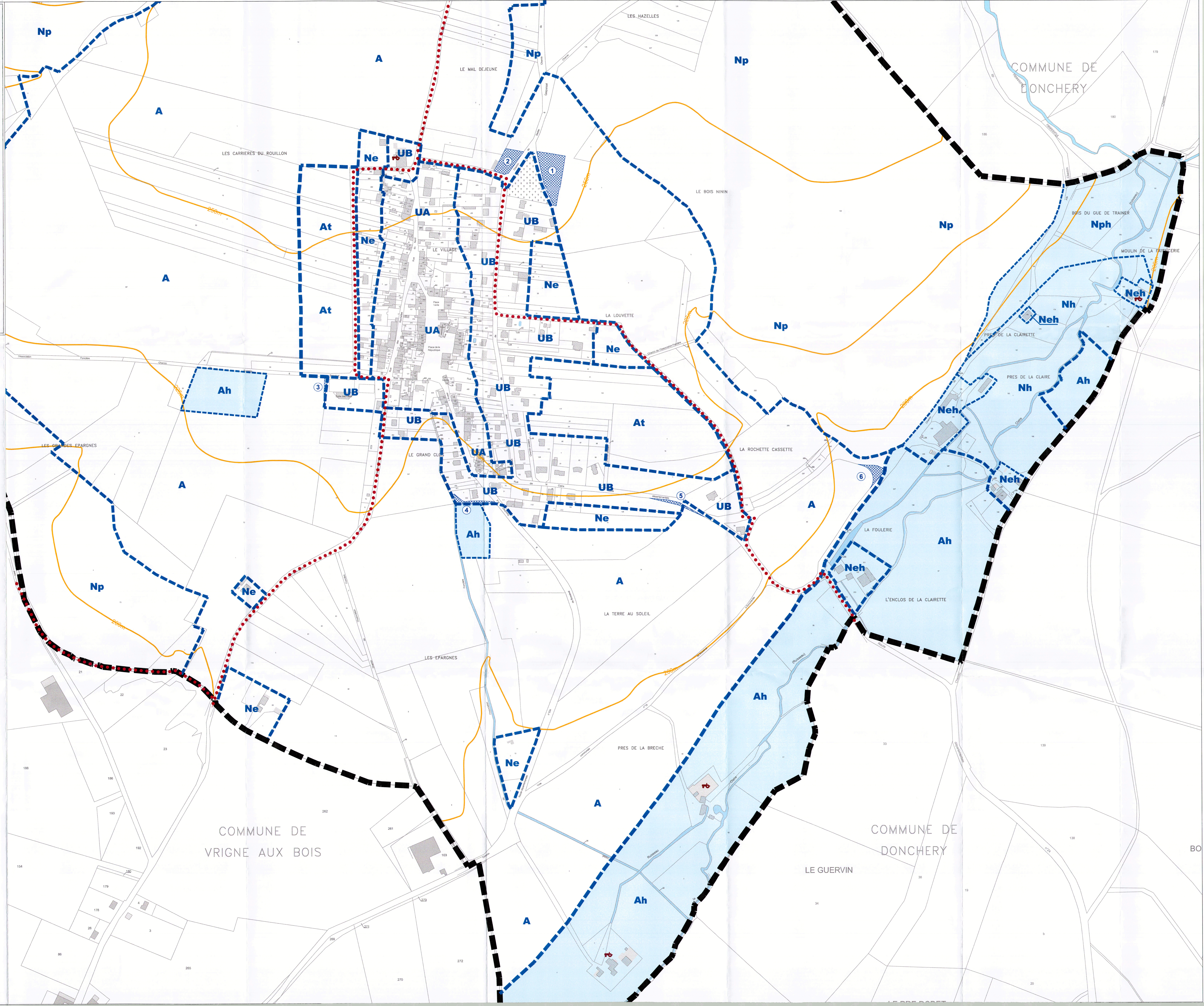
	Limite de Commune		Courbes de niveaux
	Limite de zone		Emplacement réservé
	Limite de secteur		
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
	Zones humides		Installation d'élevage concernée par un périmètre de protection
	Chemin existants à préserver au titre de l'article L.101-08 du code de l'urbanisme		

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N° DE LA RÉSERVE	DÉSIGNATION	BÉNÉFICIAIRE	SUPERFICIE APPROCHÉE
1	Extension du cimetière	Commune de Bosséval et Briancourt	2 690 m²
2	Aménagement d'un parking face au cimetière	Commune de Bosséval et Briancourt	1 260 m²
3	Aménagement d'un accès normalisé à la salle des fêtes	Commune de Bosséval et Briancourt	150 m²
4	Réserve foncière pour entretien d'une canalisation d'assainissement existante	Commune de Bosséval et Briancourt	470 m²
5	Sécurisation de la R.D. 24 (Élargissement de la chaussée)	Commune de Bosséval et Briancourt	300 m²
6	Sécurisation de la R.D. 24 (Amélioration de la visibilité)	Commune de Bosséval et Briancourt	540 m²

RAPPEL DÉNOMINATION DES ZONES

Zones urbaines	
UA	Zone Urbaine (Centre ancien)
UB	Zone Urbaine mixte (Extensions majoritairement de type pavillonnaire)
Zones agricoles et zones naturelles	
A	Zone Agricole
N	Zone naturelle et forestière



**Document graphique du
RÈGLEMENT** Ech. 1/2.000 ème

Cachet de la Mairie
et signature du Maire :

Patrick DUTERTRE

é le :	Mis à jour le :
--------	-----------------

Révisé le :		Modifié le :		Mis à jour le :	

Sources : - Fond de plan: cadastre numérisé par la Communauté de Communes du Pays Sedanais - version 2006.
- Mise à jour effectuée par le B.E. Dumay en 2010 et en 2016 sur la base des informations fournies par la commune.
- Report des courbes de niveaux à partir du Scan25.

	Limite de Commune		Courbes de niveaux
	Limite de zone		Emplacement réservé
	Limite de secteur		

Zones humides Report selon l'axe Nord sur la cartouche, par le point de convergence du DPU et selon les données cadastrales figurant au plan parcellaire de propriété de l'ajout.	Installation d'élevage consécree par un périmètre de protection : Seules sont traitables sur la zone d'exploitabilité d'élevage les zones d'exploitabilité d'élevage figurant au plan parcellaire de propriété de l'ajout.
Chemins existants à préserver au titre de l'article L. 151-38 du code de l'urbanisme	Projet de Droit de Prémption Urbain (DPU)

N° DE LA RÉ	DÉSIGNATION	BÉNÉFICIAIRE	SURFACE APPROCHÉE
1	Extension du cimetière	Commune de Bosseval et Briancourt	2 690 m²
2	Aménagement d'un parking face au cimetière	Commune de Bosseval et Briancourt	1 260 m²
3	Aménagement d'un accès normalisé à la salle des fêtes	Commune de Bosseval et Briancourt	150 m²
4	Réserve foncière pour entretenir d'une canalisation d'assainissement existante	Commune de Bosseval et Briancourt	470 m²
5	Sécurisation de la R.D. 24 (Élargissement de la chaussée)	Commune de Bosseval et Briancourt	300 m²
6	Sécurisation de la R.D. 24 (Amélioration de la visibilité)	Commune de Bosseval et Briancourt	540 m²

Zones urbaines	
UA	Zone Urbaine (Centre ancien)
UB	Zone Urbaine mixte (Extensions majoritairement de type pavillonnaire)
Zones agricoles et zones naturelles	
Zone Agricole	
A	Secteurs : "A"1 : Zone humide "1" : Pâture en compte de <i>politiques environnementales</i> "2" : Espace tampon
Zone naturelle et forestière	
N	Secteurs : "n"1 : Pâture en compte de <i>constructions adossées</i> "n"2 : Zone humide "p"1 : Pâture en compte de <i>politiques environnementales</i> "n"1 : Pâture en compte de <i>politiques de protection du paysage d'importance en usage prioritaire</i>